

LEGENDE

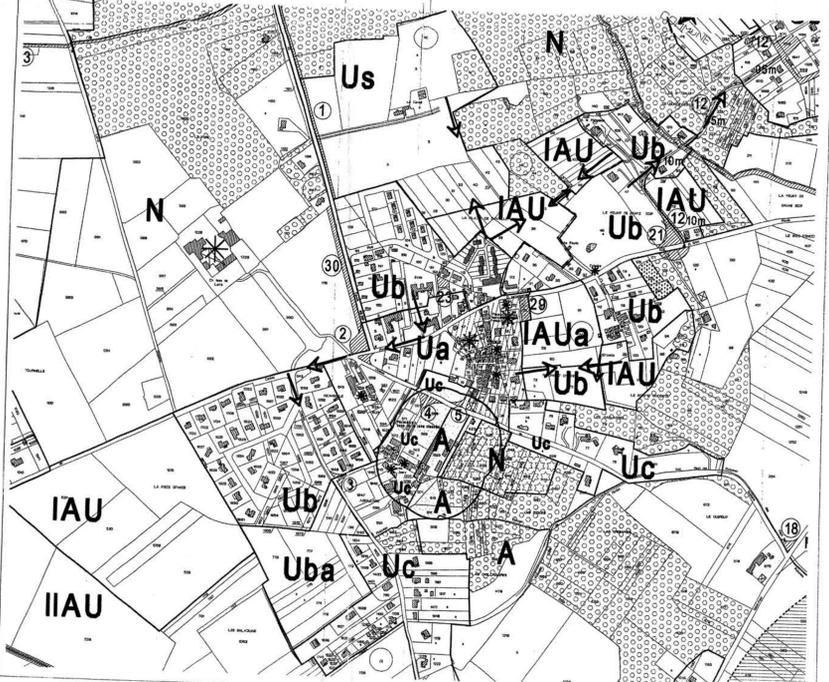
- Zone Ua: noyaux les plus anciens
- Zone Ub: territoire urbanisé avec assainissement collectif
- Zone Uba: zone de Balagas territoire urbanisé avec assainissement collectif
- Zone Uc: territoire urbanisé ou en cours d'urbanisation sans assainissement collectif
- Zone Us: zone de protection à vocation d'équipements sportifs et culturels
- Zone IAU: territoire à urbaniser à court et moyen terme
- Zone IAUb: territoire à urbaniser à court et moyen terme sans assainissement collectif
- Zone IAUa: territoire à urbaniser à court et moyen terme ayant les mêmes caractéristiques que le centre ancien
- Zone IIAU: territoire à urbaniser à long terme
- Zone IIIAU: territoire de développement de type économique
- Zone A: territoire agricole
- Zone N: Zone naturelle et terrains naturels autour de la rivière de la Save et du Merdans, risques d'inondation
- Zone Nh: Secteur déjà bâtis, situé en milieu agricole et n'ayant aucun lien avec cette activité

- emplacements boisés classés à conserver ou à créer
- emplacements réservés
- bâti de caractère ou petit patrimoine référence l'article L-123-1.7
- bâti agricole avec changement de destination possible pour conserver leur intérêt architectural ou patrimonial
- ensemble urbain homogène de caractère sur lequel s'appliquent des prescriptions particulières
- accès, tracé de principe
- périmètre d'inconstructibilité soumis au régime des installations classées
- zone à risque d'inondation

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Número ER	Designation	Surface en m²	Bénéficiaire
1	Elargissement de la RD 29 F	5 500	Département
2	Amenagement du carrefour de la RD 29 F avec la RD 64 B au lieu dit « Ricasselle »	2 500	Commune
3	Elargissement du chemin de desserte du hameau d'Abellard	250	Commune
4	Rectification du carrefour entre la VC 204 et le chemin de desserte du hameau d'Abellard	150	Commune
5	Rectification du carrefour entre la VC 204 et le chemin de desserte du bourg	150	Commune
6	Rectification du carrefour entre la RD 29 F et la VC 201	300	Commune
7	Création d'une aire de retournement pour bus au lieu dit « Picidou »	1 100	Commune
8	Rectification du carrefour entre la RD 64 B et la VC 18 des « Bellots »	1 200	Commune
9	Elargissement à 12 mètres du chemin de Saint-Séverin	1 100	Commune
10	Elargissement à 12 mètres du chemin des Duffaux	5 000	Commune
11	Elargissement de la RD 17	4 500	Département
12	Elargissement du chemin reliant la RD 64 B au hameau de « Bordevielle »	3 000	Commune
	- de la RD 64 B au ruisseau de Rieurtort : 10m		
	- du ruisseau de Rieurtort au chemin d'Emberné : 5m		
	- le chemin d'Emberné : 8m		
13	Emplacement réservé pour la création d'un chemin d'accès destiné à l'entretien du ruisseau	4 000	Commune
17	Rectification du carrefour entre la RD 64 B et la RD 87	800	Département
18	Rectification du carrefour entre la VC 204 (dit chemin de « vieille cote ») et la RD 87	300	Commune
19	Elargissement à 12 mètres du chemin reliant « les Duffaux » à la RD 87	1 800	Commune
20	Rectification du carrefour entre la VC 18 (dit chemin des « Bellots ») et la VC 64	600	Commune
21	Création d'un carrefour giratoire face au cimetière	1 796	Commune
22	Rectification du carrefour entre le chemin de Saint-Cezert à Larra et la VC 29	600	Commune
23	Emplacement réservé destiné à l'extension du groupe scolaire	2 430	Commune
24	Elargissement d'une voie de desserte à Cantegrill	600	Commune
25	Elargissement du chemin de Bretx à Saint-Séverin au lieu dit « Merlat »	2 850	Commune
26	Création d'une aire de stationnement	530	Commune
27	Création d'une aire de stationnement et d'une aire de refoulement	750	Commune
28	Elargissement à 12 mètres de la VC 7 au lieu dit « La Colle »	6 500	Commune
29	Emplacement réservé pour la création des ateliers municipaux	1 300	Commune
30	Emplacement réservé pour la création d'un espace boisé	2 600	Commune
31	Emplacement réservé pour la création d'un espace boisé pour containers	25	Commune

ZOOM-COEUR DU VILLAGE-1/5000°



Mairie de Larra
Place Maurice Pontich
13300 LARRA
Tel: 05 61 82 92 55
Fax: 05 61 82 92 55

P.L.U. LARRA

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU ... 4. MAR. 2008 ...

Exécutoire depuis le ... 4. AVR. 2008 ...

Ech: 1/7500°

03-R-100	P.L.U.	01
DATE	AUTRUC	
03/03/08	A. Pontich	
03/03/08	A. Pontich	modification après enquête publique
03/03/08	A. Pontich	modification
03/03/08	A. Pontich	modification